



Communiqué FFE du 19 août 2020



(Photo libre de droit, Crédit photo : FFE / E. Brunaud)

[Télécharger la photo](#)

Chevaux mutilés en France : la FFE se porte partie civile et réaffirme sa détermination à lutter contre la maltraitance envers les équidés

Face à la série d'actes de cruauté envers des équidés sur l'ensemble du territoire français, la Fédération Française d'Equitation annonce se porter partie civile aux côtés des propriétaires dès lors que ceux-ci ont déposé plainte.

Par cette action, la FFE entend combattre ces actes de barbarie et compléter l'aide qu'elle apporte déjà au service spécialisé de la Gendarmerie nationale, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

« On ne peut être qu'horrié devant ces actes de cruauté qui se multiplient », a réagi le président de la FFE, Serge Lecomte. « Notre détermination à lutter contre toute forme de maltraitance envers les équidés est totale et nous souhaitons, en lien avec la Ligue française de protection du cheval, mobiliser l'ensemble des acteurs de la Filière cheval en France. J'en appelle à la vigilance de tous pour mettre fin au plus vite à ces atrocités ».

Les personnes concernées ou disposant d'informations sur ces affaires sont invitées à s'adresser aux services de Gendarmerie ou de Police de leur domicile.

FFE Communication / Katy Menini

T : +33 254 944 676

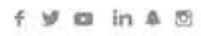
katy.menini@ffe.com

Agence Consulis / Véronique Gauthier

T : +33 967 073 729 | M : +33 672 770 600

agenceconsulis@gmail.com

 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM



[Consultez la version en ligne de cette newsletter](#)

Pour ne plus recevoir de message de notre part, [se désinscrire](#).